

ARRÊTE PORTANT REFUS DE POSE D'ENSEIGNES

Arrêté municipal n° : URBA_20250306_144

Le Maire,

Vu la demande n° AP 78498 25 Y001 réceptionnée le 17/01/2025 en Mairie de Poissy, déposée par L'ATELIER DE THOMAS représentée par Monsieur BOUGHIDA Thomas, demeurant 49 Rue du Général de Gaulle 78300 POISSY, pour l'implantation d'enseignes, au 49 Rue du Général de Gaulle, à Poissy,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L581-18, R581-9 à R581-13, R581-58 à R581-65,

Vu l'avis sans observation de l'Architecte des Bâtiments de France - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 10 février 2025,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) approuvé le 6 avril 2023 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, entré en vigueur le 21 avril 2023, Zone de Publicité 2b,

Considérant que suivant l'article 9.3.4 de la zone 2B du règlement du PLUI, pour les enseignes apposées perpendiculairement au mur, la saillie par rapport au mur est limitée 80 cm, scellement compris,

Considérant que le projet prévoit l'installation d'une enseigne drapeau présentant une saillie par rapport au mur de 87 cm,

Considérant que suivant l'article 9.3.6 de la zone 2B du règlement du PLUI, la hauteur des enseignes apposées perpendiculairement au mur est limitée à 50 cm,

Considérant que le projet prévoit l'installation d'une enseigne drapeau présentant une hauteur de 72 cm,

ARRÊTE :

Article 1 : L'installation des enseignes faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et plans joints au dossier, est **REFUSEE, car non conforme aux articles 9.3.4 et 9.3.6 du RLPI.**

- L'enseigne drapeau présente une saillie par rapport au mur trop importante.
- L'enseigne drapeau présente une hauteur trop importante.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poissy,

Le Maire,

**Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS

#signature#

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/03/2025